

**Zeitschrift:** Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Herausgeber:** Société d'histoire et d'archéologie de Genève

**Band:** 8 (1943-1946)

**Heft:** 4

**Rubrik:** L'année genevoise

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'ANNÉE GENEVOISE

par

Jean-Jacques CHOUET

---

*Note* : L'année dont on entreprend de rappeler ici les événements les plus importants aux yeux du témoin a été amputée d'un trimestre pour les besoins de l'édition. On s'est donc permis de lui accoler en compensation les trois derniers mois de 1945.

A l'historien futur de notre République, l'année 1945-1946 apparaîtra vraisemblablement, du point de vue politique, comme une période calme, à laquelle les bouleversements dont notre passé est coutumier auront été épargnés. Quelques dates méritent cependant d'être notées.

Les 3 et 4 novembre 1945, les électeurs genevois étaient appelés à nommer un nouveau Grand Conseil. L'entrée en scène du parti du travail, où s'étaient regroupés communistes et socialistes de gauche, donna à la lutte une âpreté particulière, mais les résultats montrèrent que, somme toute, le rapport des forces en présence ne s'était guère modifié pendant la guerre. Sur cent sièges, le parti du travail en obtint 36, les socialistes 9, les radicaux 25, les indépendants-chrétiens-sociaux 14, les nationaux-démocrates 16. L'Alliance des indépendants, patronnée par le Zuricois Gottlieb Duttweiler, n'atteignit pas le quorum.

Trois semaines plus tard, les électeurs retournaient aux urnes pour nommer le Conseil d'Etat. L'Entente nationale, qui présentait — outre les candidats nationaux-démocrates, radicaux et indépendant-chrétien-social membres des partis qui la composent — le nom du socialiste Charles Rosselet, obtint une nette majorité. M. Rosselet fut élu en tête avec 23.272 voix, suivi de MM. Antoine Pugin (chrétien-social, 21.869 voix), Aymon de Senarclens (national-démocrate, 21.567

voix), François Perréard (radical, 21.560), Albert Picot (national-démocrate, 21.471), Charles Duboule (radical, 21.332) et Louis Casai (radical, 21.123). Les deux candidats du parti du travail obtinrent, M. Louis Soldini, 12.692 suffrages, et M. François Graisier, 12.153.

Le 26 novembre, le nouveau gouvernement désignait son président en la personne de M. Perréard, choisissait M. Picot comme vice-président et répartissait les départements entre ses membres. MM. Perréard, Pugin et Casai conservaient leurs attributions précédentes, soit les finances pour le premier, le travail, l'hygiène et les assurances sociales pour le deuxième et les travaux publics pour le troisième. M. Picot, remplaçant M. Adrien Lachenal à l'Instruction publique, remettait à M. Rosselet les services du commerce et de l'industrie, M. Duboule remplaçait M. Paul Balmer au département de justice et police. Enfin, M. de Senarclens reprenait de M. Picot les affaires militaires et succédait, à la tête du département de l'intérieur et de l'agriculture à M. Isaac Anken, décédé en charge le 7 novembre. Le cas ne s'était pas produit depuis la mort de Guillaume Pictet en 1926. Le 3 décembre, le Conseil d'Etat prêta serment en la cathédrale de Saint-Pierre, selon la tradition, en présence du Grand Conseil réuni sous la présidence de M. Fernand Chenevière (national-démocrate). Les députés du parti du travail s'abstinrent de paraître à cette cérémonie.

Estimant qu'il ne pouvait remplir simultanément sa nouvelle charge et celle de député au Conseil national, M. Rosselet avait annoncé au lendemain de son élection qu'il renoncerait à son mandat aux Chambres fédérales. Cette décision devint effective à la fin de la session parlementaire d'automne, et, le 15 janvier 1946, le professeur André Oltramare était désigné pour remplacer le démissionnaire au sein de la fraction socialiste du Conseil national.

En même temps qu'il élisait ses nouveaux magistrats, le peuple de Genève avait accepté, par 34.240 voix contre 1003, une loi fédérale assurant une meilleure protection de la famille, et, par 19.566 voix contre 15.268, une loi cantonale autorisant les Eglises reconnues qui en feraient la demande à percevoir, par l'intermédiaire du département des finances,

une contribution ecclésiastique volontaire. L'Eglise nationale protestante et l'Eglise catholique-chrétienne demandèrent peu après à être mises au bénéfice de ces nouvelles dispositions, contre lesquelles le parti socialiste et celui du travail avaient mené campagne.

Deux fois encore, dans le cours des douze mois qui nous occupent, les électeurs furent appelés aux urnes. Les 9 et 10 février, ils abrogèrent par 16.699 voix contre 6732 l'interdiction des organisations communistes à Genève, et repoussèrent par 19.760 non contre 5061 oui l'introduction dans la Constitution fédérale d'un nouvel article 23 *ter* relatif à la coordination des transports. Enfin, les 28 et 29 septembre, ils eurent à se prononcer sur une initiative populaire cantonale demandant que le droit de vote et l'éligibilité soient accordés aux femmes. Plus de la moitié des électeurs se désintéressa de la question. Les adversaires du projet, que repoussaient seuls les partis national-démocrate et radical, se trouvèrent au nombre de 14.076 et les partisans, de 10.930. En même temps, le corps électoral rétablissait, par 12.484 oui contre 11.504 non, le cumul des emplois en faveur des couples de fonctionnaires de l'enseignement public et des établissements hospitaliers. Cette mesure, motivée par les difficultés que l'Etat rencontrait depuis quelques années dans le recrutement de ses serviteurs, était recommandée par tous les partis, à l'exception des chrétiens-sociaux.

\* \* \*

Les Conseils de la République et de la Ville ont eu, au cours de cette année, une activité particulièrement orientée vers les problèmes économiques et sociaux, eux-mêmes au premier plan des préoccupations de la population. Avant d'évoquer cet aspect de la vie genevoise, notons encore que le gouvernement recut officiellement le 23 novembre, et pour la première fois depuis le 11 avril 1523, l'évêque catholique-romain, Mgr François Charrière, placé depuis peu à la tête du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg; que les comptes de l'Etat pour 1945 accusèrent 55 millions 997.599 francs et 8 centimes aux dépenses, amortissements compris, contre 51 millions 639.707 francs

et 89 centimes aux recettes ; que l'arrêté restreignant la liberté d'établissement dans le canton de Genève fut abrogé le 20 mars par le Conseil fédéral ; que, le 31 mai, le national-démocrate Marcel Raisin prit la présidence du Conseil administratif et le chrétien-social Edmond Ganter celle du Conseil municipal de la Ville ; enfin que nos magistrats furent étroitement mêlés à la vie internationale intense dont Genève fut le théâtre et dont nous parlerons plus loin.

\* \* \*

La hausse du coût de la vie, qui alla s'accroissant au cours des années de guerre, donna lieu, surtout depuis la fin des hostilités, à un mouvement assez général de revendication de la part des salariés, mouvement qui fut particulièrement vigoureux à Genève, malgré l'existence de nombreux contrats collectifs grâce auxquels un grand nombre de litiges purent cependant se régler à l'amiable et sans bruit. Mené par les diverses organisations syndicales ouvrières, ce mouvement prit aussi, du fait de l'intervention des partis — et notamment du parti du travail ainsi que, d'une manière moins rude, du parti socialiste, — un aspect politique.

Août et septembre 1945 avaient déjà été marqués, le premier par une grève des employés de tramways qui avait abouti à une hausse de salaires, le deuxième par des manifestations de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment réclamant notamment le paiement des jours fériés. Le 2 octobre, un accord entre la F.O.B.B. et la section genevoise de la Société suisse des entrepreneurs consacra l'acceptation, par cette dernière, du principe de contrôle paritaire des institutions sociales de la profession. Quatre jours plus tard, le Grand Conseil votait une allocation d'hiver aux fonctionnaires de l'Etat ; il adoptait, le 27 octobre, un arrêté prévoyant des mesures en faveur des anciens mobilisés et améliorait la loi sur les allocations familiales. Mais, en dépit de l'heureux effet de ces diverses décisions, la question sociale n'allait pas tarder à quitter à nouveau le terrain législatif et contractuel. Le dernier trimestre de 1945 — où les petits commerçants furent, eux aussi, mis en effervescence par

l'installation à Genève d'une succursale de la coopérative « Migros » de M. Duttweiler contre laquelle ils protestèrent en vain — ce trimestre s'acheva le jour de Noël sur une nouvelle manifestation publique de la F.O.B.B. D'autre part, l'Union des syndicats du canton s'était reconstituée le 10 novembre, et les tendances conciliatrices s'effacèrent à nouveau au profit de l'intransigeance à l'égard du patronat et d'un ostracisme syndical visant particulièrement les groupements chrétiens et corporatifs.

Les tractations qui se poursuivaient entre employeurs et ouvriers des métiers du bâtiment dégénérèrent au mois d'avril en un conflit aigu. Les patrons ayant accepté en définitive de payer les jours fériés officiels, mais refusé de verser les salaires du Vendredi-Saint à titre rétroactif, les ouvriers de deux importants chantiers, celui de l'aéroport de Cointrin et celui du pont du Mont-Blanc (en réfection depuis le 24 septembre...) cessèrent le travail le 23 avril. Le lendemain, la grève s'étendait à l'ensemble de la profession, la police n'étant pas en mesure d'assurer la liberté du travail des ouvriers désireux de respecter le contrat collectif. Une manifestation eut lieu à Cornavin. De nombreux incidents se déroulèrent au cours des journées suivantes. Le 26, alors que le Conseil d'Etat, qui avait pris l'affaire en mains, parvenait enfin à faire adopter par les représentants patronaux et par le chef syndicaliste Lucien Tronchet une proposition transactionnelle, les grévistes, auxquels s'étaient joints à Cornavin des manifestants étrangers aux métiers du bâtiment, se rendirent en cortège devant l'Hôtel de Ville, où des heurts se produisirent avec la gendarmerie qui dut, pour rétablir l'ordre, faire usage d'hydrantes et de lacrymogènes. Mais cette agitation était devenue sans objet, de même que la menace de grève générale proférée par le président de l'Union des syndicats. Et, le lundi 29 avril, le travail reprenait sur tous les chantiers.

A peine le calme était-il revenu dans les professions du bâtiment, qu'un nouveau conflit naissait à la C.G.T.E. dont le personnel présentait, une fois encore, des revendications de salaires et se mettait en grève le 25 mai. Là aussi, il fallut l'arbitrage d'une délégation du Conseil d'Etat pour aboutir

le 1<sup>er</sup> juin à la reprise du travail sur la base d'une solution intermédiaire. A la suite de cette grève, et de la situation financière défavorable de la Compagnie genevoise des tramways électriques, le problème de la nationalisation partielle ou totale de cette dernière fut posé nettement, et le Conseil d'Etat invité par le Grand Conseil à présenter un rapport sur cette question.

\* \* \*

Il nous a fallu donner, en raison de leur caractère public, une importance considérable aux incidents que nous venons de rapporter et qui furent maintes fois évoqués dans les séances des Conseils législatifs. Mais, s'il n'y a guère de faits précis à citer en contre-partie, il convient cependant de dire que l'année 1945-46 a été pour l'industrie et le commerce une période d'activité intense, tant sur le plan local que sur celui de nos relations avec les autres cantons et avec l'étranger. L'achèvement, le 11 juillet, de la piste de deux kilomètres de l'aéroport de Cointrin, où se posent les grands avions venus du Nouveau-Monde, a été le premier couronnement d'un effort de plusieurs années et un signe manifeste de l'essor économique genevois. Celui-ci a posé d'ailleurs maintes questions dans le domaine du logement et de l'hôtellerie notamment, questions qui n'ont pas encore été résolues de manière satisfaisante, bien qu'on ait assaini et restauré de nombreux immeubles.

Nous voici donc conduit à parler de Genève, centre international. Mais, avant de clore cet aperçu de vie locale, on nous permettra bien de rappeler encore quelques faits qui, pour n'avoir pas changé la face du monde, ont néanmoins leur place dans cette chronique.

Nous avons dit déjà ce qui fut important dans la vie ecclésiastique genevoise. Dans le domaine militaire, il faut noter que Genève compte de nouveau, depuis le 1<sup>er</sup> février, un commandant de division, le colonel-brigadier Marcel Montfort, ayant quitté à cette date la brigade de montagne 10 pour la 2<sup>e</sup> division. Quant à l'Université, qui a perdu le 2 octobre, en Edmond Rossier, ancien professeur d'histoire diplomatique, un maître qui l'honora hautement, elle a changé de recteur à

la fin du semestre d'été et porté à cette charge M. Paul-Edmond Martin, professeur à la Faculté des lettres ; le 23 octobre, le Conseil d'Etat l'a autorisée à créer un fonds général lui permettant d'augmenter son rayonnement et, le 6 juillet, lui a rattaché la Haute Ecole d'architecture. Et voici encore, glanés au long du calendrier, l'inauguration du musée Voltaire aux Délices, le 6 juillet, le tremblement de terre le 25 janvier à 18 h. 32, suivi d'autres moins violents, et, parmi une multitude de congrès et de manifestations suisses, l'ouverture, le 31 août, de la XXI<sup>e</sup> Exposition nationale des beaux-arts. Et comme la statistique ne perd jamais ses droits, faisons lui place, une place modeste : le 31 juillet, le canton comptait 188.935 habitants, dont 137.303 pour la Ville, 8.144 à Carouge, 3.674 à Chêne-Bougeries, 5.260 à Lancy, 3.433 à Vernier et 31.121 dans les communes rurales.

Mais une chronique genevoise serait-elle complète, si elle omettait de mentionner que, le 14 mars, le sautier du Conseil d'Etat, M. Albert Perréard, notait l'apparition de la première feuille au marronnier de la Treille ?

\* \* \*

Genève a retrouvé, très tôt après la guerre, son caractère de centre de vie internationale. On le doit à d'anciennes habitudes, au fait que de nombreuses associations internationales avaient conservé leur siège en notre ville, à l'existence du Palais des Nations, et enfin aux efforts persévérants des autorités fédérales et cantonales. Il nous faut renoncer à énumérer tous les congrès tenus à Genève au cours des douze derniers mois. Bornons-nous à citer les plus importants.

Le 16 février, le Conseil international des missions tenait sa première séance que suivit, quatre jours plus tard, l'ouverture de la session du Conseil œcuménique des Eglises. Celle-ci revêtit un éclat exceptionnel par le fait que, pour la première fois depuis la guerre, des ecclésiastiques de pays ennemis reprenaient contact, et que les grands chefs des Eglises non romaines se trouvaient présents ou représentés. Le mois de mars vit se tenir la 9<sup>e</sup> Conférence internationale de l'instruction publique,

la session du comité exécutif de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes gens, celle du département œcuménique d'entr'aide et de reconstruction, celle enfin du Comité exécutif de l'Entr'aide internationale.

Le 8 avril, s'ouvrit au Palais des Nations, la vingt-et-unième et dernière assemblée de la Société des Nations. Les débats durèrent dix jours, à l'issue desquels fut prononcée la dissolution de la société. A cette ultime et mélancolique réunion prirent part quelques-uns de ceux qui occupèrent, entre les deux guerres, le devant de la scène diplomatique. Le lendemain de la clôture fut signée la convention par laquelle les biens de la S.D.N. étaient remis à l'Organisation des Nations Unies. La cérémonie de transmission eut lieu le 1<sup>er</sup> août.

Reprenons notre énumération : 30 avril, Congrès de l'Alliance internationale du tourisme ; 31 mai, session du Conseil exécutif de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles ; 12 juin, Commission œcuménique pour les réfugiés ; 29 juin, Union internationale de radiodiffusion ; 26 juillet, Conférence préliminaire des Sociétés nationales de Croix-Rouge ; 5 août, Cinquième session du Conseil de l'U.N.R.R.A. Au début de septembre, les Rencontres internationales rassemblèrent, sous le signe de l'esprit européen, une pléiade de penseurs, d'écrivains et d'artistes, cependant que se réunissaient encore le Conseil du bureau international de la Paix et les dirigeants du Mouvement pour la Paix. A cette longue liste, il convient d'ajouter plusieurs manifestations sportives de grande envergure.

Si les congrès furent nombreux, les séjours et les passages de personnalités illustres furent plus nombreux encore. Un souverain a choisi Genève pour y attendre des jours meilleurs : Léopold III, roi des Belges, séjourne au Reposoir depuis le 2 octobre 1945. S'il est notre hôte à titre privé, Genève a reçu en revanche le 23 mai la princesse héritière Juliana de Hollande et son époux le prince Bernard, arrivés trois jours auparavant à Cointrin pour une visite officielle en Suisse. Et, le 16 septembre, l'ancien Premier britannique Winston Churchill était l'hôte du Comité international de la Croix-Rouge.

La liste de ceux que Genève accueillit pour quelques jours

ou quelques heures est longue. Citons les plus fameux. Des personnalités politiques : les Anglais Amery, ancien secrétaire d'Etat pour l'Inde, Helen Wilkinson, ministre de l'Education ; les Français Edouard Herriot, Paul-Boncour, et Léon Blum, anciens premiers ministres, le Général de Gaulle ; les Norvégiens Trygve Lie, secrétaire général de l'O.N.U., et Hambro, dernier président de l'Assemblée de la S.D.N., le comte Folke Bernadotte qui, comme représentant de la Croix-Rouge suédoise, joua un rôle important dans les négociations de reddition de l'Allemagne ; la reine-mère et le prince Ibrahim d'Egypte, le roi de Siam Ananda Mahidol, puis son frère et successeur Phumiphom Adundet ; les Américains Herbert Hoover, ancien président des Etats-Unis, et Fiorello La Guardia, directeur général de l'U.N.R.R.A. Des généraux : les Américains Patton, MacNarney, Spaatz, Clark, Morgan ; le Français de Lattre de Tassigny. Des dignitaires ecclésiastiques : les pasteurs Marc Boegner, qui préside aux destinées de l'Eglise réformée de France, et Martin Niemoeller, l'un des chefs du protestantisme allemand, l'évêque norvégien Berggrav, l'Archevêque de Cantorbéry, et bien d'autres venus de tous les horizons. Et puis, il y eut des hommes de lettres, de pensée et de science...

Ces visites furent pour les Genevois, autant d'occasions de contacts bienvenus avec un monde dont la guerre nous avait presque entièrement séparés. Et l'on pourra sans doute compter l'année qui vient de s'écouler au nombre de celles qui ont apporté à Genève de nouvelles richesses dans le domaine des idées.

\* \* \*

Pour le surplus, il serait téméraire de vouloir juger, sans aucun recul, une période aussi arbitrairement délimitée que celle dont nous venons d'évoquer quelques moments. L'historien y trouvera probablement peu, sinon pas, de ces événements qui sont pour lui des points de repère. Mais il n'en est point besoin, croyons-nous, pour que les Genevois prennent plaisir à revivre par la pensée le récent passé de leur République. Et ces notes n'ont d'autre ambition que de leur faciliter cette excursion dans le temps.

---

